

INFO MAIRIE

☎ 03 83 25 42 76

Email mairie-montleтроit@wanadoo.fr

Site : montleтроit.fr

Permanence du secrétariat

Mardi de 13h30 à 17h30

Permanence des élus

Samedi de 9h30 à 10h30

Mont l'Eтроit le 30 Mars 2024

AFFOUAGES 2024-2025

La liste des ayants-droit est affichée au tableau de la mairie.

Les personnes souhaitant obtenir un affouage devront venir se faire inscrire en mairie, aux dates et horaires suivants :

Mardi 02 avril 2024, de 08h00 à 12h00,

Samedi 06 avril 2024, de 08h00 à 9h30,

Mardi 09 avril 2024, de 08h00 à 12h00,

Samedi 13 avril 2024, de 09h30 à 10h30.

NB : Le cadre légal prescrit que la part affouagère est strictement à usage personnel et domestique, les bénéficiaires des lots ne pouvant en aucun cas vendre le bois qui leur a été attribué (article 93 de la loi Grenelle 2 n°2010-788 du 12 juillet 2010).